



LA NOTE DU SRAES

n° 01 - Juillet 2022

Les mobilités résidentielles en augmentation dans le premier et le second degré à la rentrée 2021

À la rentrée 2021, 6,0 % des élèves du premier degré et 6,8 % des élèves du second degré (de la sixième à la seconde), résidents et scolarisés dans les Hauts-de-France, ont changé de commune par rapport à la rentrée 2020. Ce taux est en augmentation par rapport aux deux rentrées précédentes. Quelle que soit l'année observée, les débuts de cycle et plus particulièrement l'entrée en sixième sont les moments privilégiés pour une mobilité. Dans près de 9 cas sur 10, la mobilité s'effectue au sein de la région et plus précisément vers les périphéries des villes. Lorsque l'élève vient d'une autre région, pour un élève sur deux, la région de provenance est l'Île-de-France. Ces familles extérieures s'installent principalement dans le sud de l'Oise. 70 % des déplacements se font dans le même type de commune et principalement entre des communes urbaines.

Région académique Hauts-de-France
Directrice de publication : Valérie Cabuil
Mise en page : service communication
Autrice : Alicia Poidevin
ISSN : en cours

Un taux de mobilité qui varie selon le niveau

À la rentrée 2021, 6,0 % des élèves du premier degré et 6,8 % des élèves du second degré (de la sixième à la seconde), résidents et scolarisés dans les Hauts-de-France, ont changé de commune par rapport à la rentrée 2020 → **figure 1a**. Les élèves résidents et scolarisés et dans les Hauts-de-France à la rentrée 2021 dans le second degré sont donc plus mobiles que les élèves du premier degré de 0,8 point. Cette différence est portée par un taux de mobilité significativement plus élevé en début de cycle, c'est-à-dire en classe de CP, de seconde, et plus particulièrement encore en sixième où il atteint 9,8 %. Pour résumer, quelque 26 700 élèves du premier degré et 24 900 élèves du second degré ont changé de commune à la rentrée 2021. L'entrée en sixième est une période pouvant être privilégiée par les familles souhaitant une mobilité afin de faire coïncider celle-ci avec le passage de l'école primaire au collège, qui induit de fait un changement de lieu de scolarisation. Les élèves entrant en seconde sont également plus mobiles que la moyenne à la rentrée 2021. Cela est d'autant plus vrai pour les élèves de seconde professionnelle qui ont un taux de mobilité supérieur de 1,4 point à celui des élèves de seconde générale et technologique. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que l'offre de spécialité des lycées proposant la voie professionnelle est inégalement répartie sur le territoire, ce qui peut amener une

mobilité de la famille afin que l'élève puisse intégrer une spécialité particulière.

La mobilité augmente année après année depuis 2019

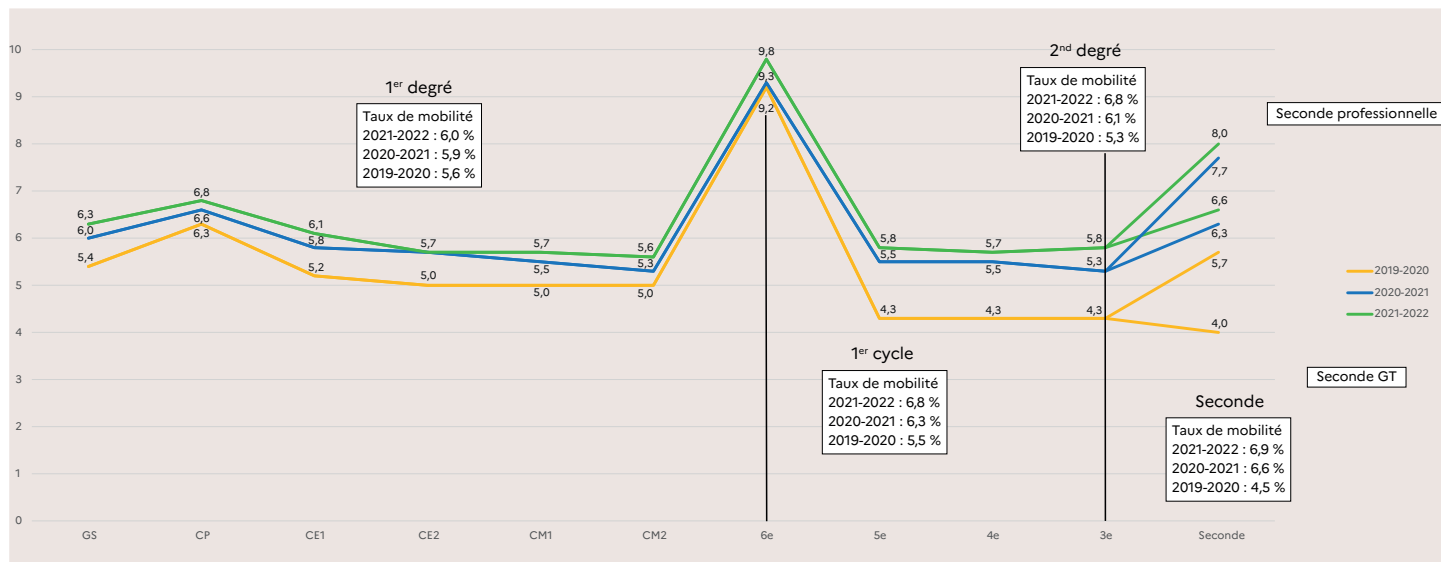
Entre 2019 et 2021, le taux de mobilité résidentielle des élèves n'a cessé d'augmenter. L'écart le plus significatif se situe entre les taux de mobilité observés à la rentrée scolaire 2019, qui étaient de 5,6 % dans le premier degré et de 5,3 % dans le second degré, et ceux observés à la rentrée scolaire 2020, qui étaient respectivement de 5,9 % et de 6,4 %. Cette évolution est plus marquée dans le second degré, sur l'ensemble des niveaux hormis la sixième, que dans le premier degré, avec des écarts respectifs de 1,1 point contre 0,3 point.

Dans la région Hauts-de-France à la rentrée 2021, les élèves sont aussi mobiles qu'en France pour le premier et le second degré. Tout comme au niveau national, la mobilité en région est plus élevée en début de cycle, notamment en sixième et pour les élèves de seconde professionnelle, et avec une progression générale sur les trois années observées (respectivement +1,5 point et +1,3 point). Cependant, l'évolution entre 2019 et 2021 n'a pas été aussi progressive en région (+1,1 point entre 2019 et 2020 et +0,4 point entre 2020 et 2021) qu'au niveau national, où les évolutions sont respectivement de +0,8 point et +0,5 point.

Dans le second degré¹, les élèves ont une mobilité différente en fonction du milieu social d'appartenance de leurs parents. Les élèves issus de la catégorie intermédiaire sont les plus mobiles à la rentrée 2021 (7,1 %) devant les élèves de milieux modestes (6,9 %) qui constituaient le groupe le plus mobile à la rentrée précédente (figure complémentaire 1b). De plus, les élèves issus des catégories socioprofessionnelles intermédiaires sont surreprésentés parmi les mobiles en début de cycle, à l'entrée en sixième (10,6 % contre 9,8 % dans l'ensemble) et en seconde générale et technologique (7,1 % contre 6,6 % dans l'ensemble). Les élèves issus de milieux populaires sont, quant à eux, plus fréquemment mobiles en milieu de cycle notamment parce que leurs parents peuvent être dans des situations plus précaires en étant plus fréquemment locataires et dans une situation vis-à-vis de l'emploi souvent moins pérenne (chômage, contrats courts). Dans l'ensemble, les élèves provenant de milieux favorisés d'une part et très favorisés d'autre part partageant des comportements assez similaires quant à leurs mobilités résidentielles (figure complémentaire 1c). En effet, tous deux sont moins mobiles que les autres en général mais le sont particulièrement à l'entrée en seconde professionnelle

1 La qualité de la variable indiquant la PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) des parents des élèves dans les bases Diapre ne permet pas une analyse de la mobilité par origine sociale des élèves scolarisés dans le premier degré.

→ **Figure 1a Mobilité résidentielle parmi les élèves du premier degré, en formation en collège ou en seconde, par niveau (en %)**



Lecture : à la rentrée 2021, 6,0 % des élèves du premier degré et 6,8 % des élèves du second degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre respectivement 5,9 % et 6,4 % à la rentrée 2020.

Champ : élèves résidents et scolarisés dans les Hauts-de-France à la rentrée scolaire, de la grande section à la seconde, hors SEGPA, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS, traitement : SRAES.

(9,1 % des élèves très favorisés contre 8,0 % pour l'ensemble des élèves de seconde professionnelle).

La majorité des mobilités résidentielles s'effectuent à l'intérieur de la région

En 2021, 87,5 % des mobilités vers une commune des Hauts-de-France proviennent d'une autre commune de la région. Parmi ces mobilités intra-régionales, plus de deux tiers s'effectue au sein même de l'une des 46 aires Parcours (voir définition en encadré) qui composent la région académique. Cela représente généralement de faibles distances parcourues et donc une mobilité qui engage une faible modification du cadre de vie. Cependant, les mobiles au sein d'une aire privilégient certaines zones de cet espace, notamment les communes périphériques de l'aire plutôt que le pôle qui la structure → **figure 2**. C'est tout particulièrement le cas dans l'aire Parcours de Lille. Les grandes villes de la région attirent peu et les ménages préfèrent s'installer dans des communes situées à proximité des villes moyennes comme Beauvais ou Arras. Quelques villes moyennes font exception – Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer – en attirant les habitants de leur aire autant que leur périphérie.

Les aires éloignées des grandes villes comme celles en périphérie éloignée d'Amiens ou encore celle de Saint-Pol-sur-Ternoise ne connaissent pas ou très peu de mobilité entre communes en leur sein. Cela peut être dû à une structuration particulière du territoire puisque ce sont des aires composées majoritairement de communes rurales

et donc généralement plus étendues. Ainsi, une partie de la mobilité de ces territoires peut être absorbée par la superficie de la commune. Un même déplacement sera considéré comme une mobilité dans les aires urbaines, qui sont plus morcelées et denses en termes de nombre de villes, alors que dans une aire rurale l'emplacement d'arrivée se situera sur le même territoire communal et donc la mobilité ne sera pas prise en compte. Reste le cas particulier des aires de l'ex-bassin minier, constituées chacune d'une poignée de communes d'importance où la mobilité apparaît faible car majoritairement constituée de mouvements intra-communaux.

De nouveaux arrivants majoritairement franciliens

En 2021, 12,5 % des mobilités vers les Hauts-de-France sont le fait d'élèves qui vivaient dans une commune d'une

autre région l'année précédente. Cette proportion est en hausse de 1,9 point par rapport à la rentrée 2020. Près de la moitié de ces mobilités extra-régionales proviennent de l'Île-de-France → **figure 3a**. Cela s'explique par la proximité géographique de cette région mais aussi par le poids démographique de celle-ci. Ce sont d'ailleurs les deux facteurs qui semblent déterminer la proportion d'entrants par région, comme en témoigne le poids des arrivants des régions Grand-Est et Normandie, qui sont les régions limitrophes des Hauts-de-France, mais aussi le poids des arrivants d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui est éloignée mais a un poids démographique très élevé.

Dans le second degré, la région Hauts-de-France attire une population significativement plutôt défavorisée. En effet, parmi les nouveaux arrivants en 2021, 44,3 % appartiennent à un milieu modeste contre 36,4 % dans l'ensemble

→ **Figure 3a. Répartition des arrivants en Hauts-de-France selon les principales régions d'origine (en %)**

Région de provenance des nouveaux arrivants	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Île-de-France	39,9	43,7	47,8
Grand-Est	9,3	9,5	8,4
Auvergne-Rhône-Alpes	7,2	7,6	7,0
Normandie	6,5	5,8	5,8
Occitanie	7,8	6,4	5,6
Nouvelle-Aquitaine	5,9	5,5	5,5

Lecture : À la rentrée 2021, 47,8 % des élèves des Hauts-de-France qui résidaient dans une autre région à la rentrée précédente vivaient en Île-de-France.

Champ : élèves résidents et scolarisés dans les Hauts-de-France à la rentrée scolaire et résidant dans une autre région à la rentrée précédente, de la grande section à la seconde, hors SEGPA, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS, traitement : SRAES

des élèves résidents et scolarisés dans la région, ce qui représente une différence de 7,9 points (figure complémentaire 3b). Cette proportion est toutefois en baisse depuis la rentrée 2019 (- 2,5 points) au profit d'une proportion d'arrivants de milieux très favorisés et favorisés qui augmente de respectivement +0,7 point et +2,5 points.

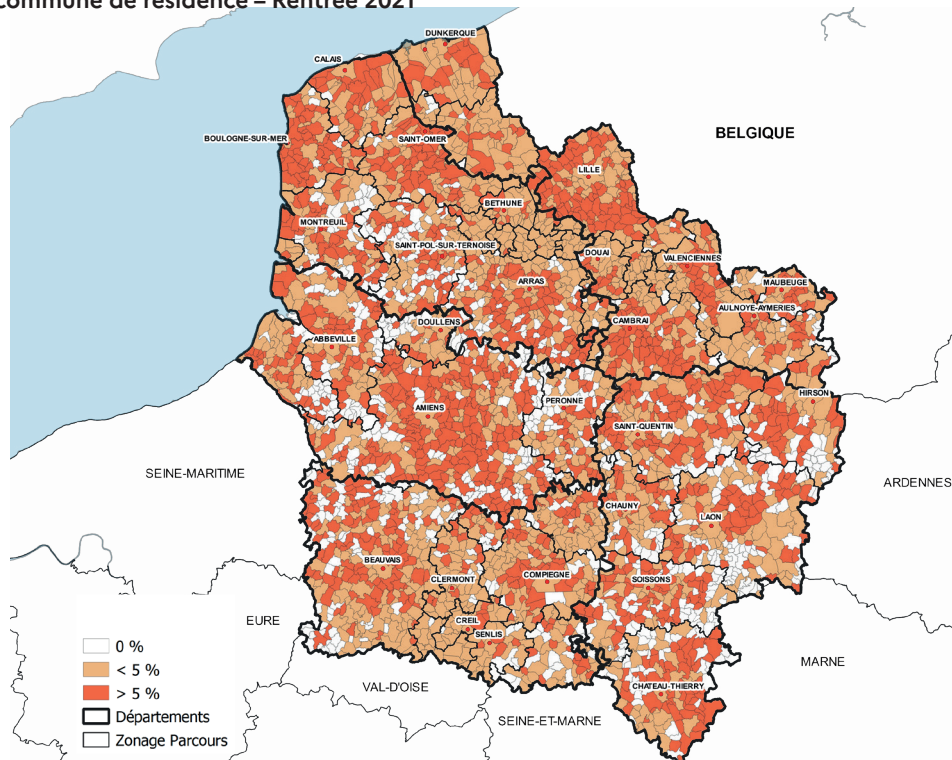
Certains territoires régionaux attirent particulièrement les familles provenant de l'extérieur de la région. Les arrivées sont localisées sur le sud de la région, au plus proche des frontières avec l'Île-de-France. Cette zone peut intéresser les familles par sa proximité avec Paris et sa banlieue tout en permettant d'accéder à de l'immobilier plus abordable et à un cadre de vie moins urbanisé

→ **figure 4.** Un coût de la vie plus faible peut constituer un facteur d'attraction supplémentaire pour les catégories plutôt défavorisées, ce qui pourrait expliquer leur surreprésentation parmi les arrivants. Ces territoires sont également reliés à la région Île-de-France par un réseau dense de transport en commun qui permet aux nouveaux arrivants de s'éloigner de Paris tout en continuant d'y travailler. Dans une moindre mesure, la majeure partie du département du Nord est également privilégiée par les arrivants qui peuvent conjuguer mobilité résidentielle et mobilité professionnelle vers Lille ou sa banlieue. Ainsi, le centre de la région, moins attractif en termes d'emplois et plus rural, n'est pas très investi par les arrivants extérieurs.

70 % des élèves mobiles restent dans le même type de commune

Plus précisément, plus de la moitié des mobilités du premier et du second degré s'effectuent entre deux communes urbaines → **figure 5a**. Cette proportion reste stable au fil des années étudiées. C'est une caractéristique du territoire des Hauts-de-France puisque la proportion de mobiles ayant déménagé d'une commune urbaine vers une autre commune de même type en région est plus élevée de 3 points dans le premier degré et de 3,6 points dans le second degré par rapport à la répartition nationale. La proportion de mobiles passant d'une commune rurale à une autre commune rurale évolue de manière différente selon le degré d'enseignement. En effet, dans le premier degré, ce type de trajet représente un poids de plus en plus faible dans la totalité des mobilités (18,6 % des mobiles à la rentrée 2019 contre 17,5 % des mobiles à la rentrée 2021) alors que l'on observe le phénomène inverse dans le second degré (avec 17,2 % des mobiles concernés à la rentrée 2019 contre 18,1 % des mobiles à la rentrée 2021).

→ **Figure 2. Taux de mobilité intra-aires Parcours dans le premier et le second degré, par commune de résidence – Rentrée 2021**

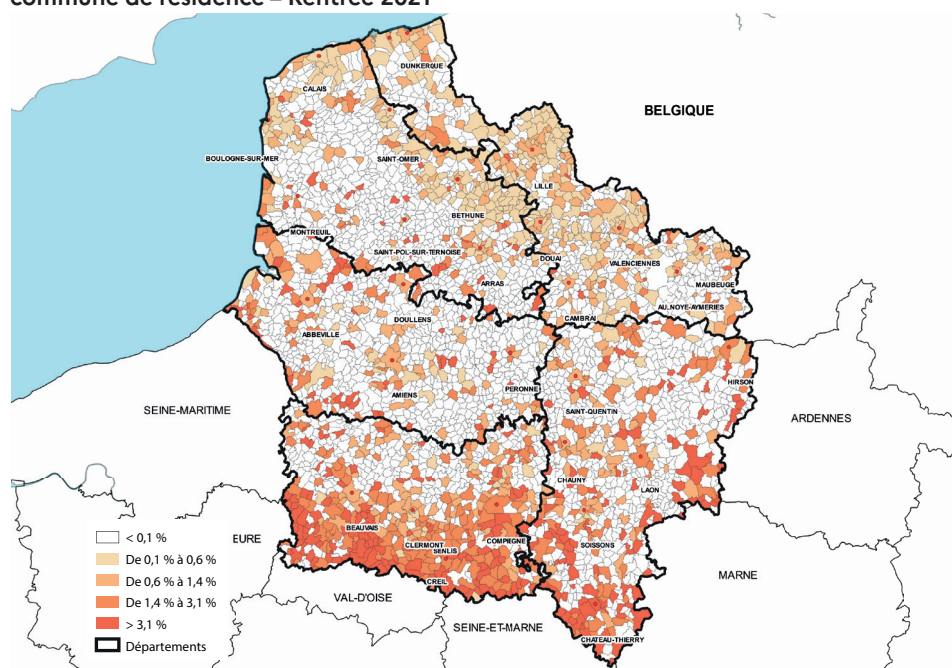


Lecture : 1,82 % des élèves résidant dans la commune d'Amiens à la rentrée 2021 vivaient dans une autre commune de l'aire Parcours d'Amiens à la rentrée 2020.

Champ : élèves résidents et scolarisés dans les Hauts-de-France, mobiles au sein de leur aire Parcours entre la rentrée 2020 et la rentrée 2021, de la grande section à la seconde, hors SEGPA, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS, traitement : SRAES.

→ **Figure 4 Taux de mobilité extra-régional dans le premier et le second degré, par commune de résidence – Rentrée 2021**



Lecture : 1,03 % des élèves résidant dans la commune d'Amiens en 2021 vivaient dans une autre région à la rentrée 2020.

Champ : élèves résidents et scolarisés dans les Hauts-de-France en 2021 et qui résidaient dans une autre région à la rentrée 2020, de la grande section à la seconde, hors SEGPA, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS, traitement : SRAES.

Lorsqu'elles changent de type de commune, c'est-à-dire dans 3 cas sur 10, les familles dont au moins l'un des enfants est scolarisé dans le premier degré ont plus souvent tendance à passer d'une commune rurale à une commune urbaine alors que dans le

second degré, les familles quittent davantage les villes. En effet, le trajet des élèves du premier degré allant d'une commune rurale vers une commune urbaine (16,8 %) représente un poids plus élevé dans l'ensemble des mobiles que le trajet inverse (11,4 %). De plus,

→ Figure 5a. Trajectoires résidentielles des élèves dans le premier et le second degré (en %)

Année scolaire	1er degré				2nd degré			
	2019-2020		2021-2022		2019-2020		2021-2022	
	Ensemble	Élèves «mobiles»	Ensemble	Élèves «mobiles»	Ensemble	Élèves «mobiles»	Ensemble	Élèves «mobiles»
Ensemble	5,3	100 %	6,0	100 %	5,3	100 %	6,8	100 %
Rural → rural	1,0	18,6	1,1	17,5	0,9	17,2	1,2	18,1
Urbain → urbain	2,3	53,4	3,3	54,3	2,8	53,4	3,6	53,5
Rural → urbain	0,7	15,9	0,7	16,8	0,8	14,8	0,9	13,8
Urbain → rural	0,8	12,2	1,0	11,4	0,8	14,6	1,0	14,5

Lecture : à la rentrée 2021, 6,0 % des élèves du premier degré ont changé de commune de résidence par rapport à l'année précédente. 1,1 % (soit 18,6 % d'entre eux) ont quitté une commune rurale pour une autre commune rurale.

Champ : élèves résidents et scolarisés dans une commune des Hauts-de-France à la rentrée scolaire et résidant dans une autre commune en France à la rentrée précédente, de la grande section à la seconde, hors SEGPA, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS, traitement : SRAES.

ce dernier s'alourdit entre les rentrées 2019 et 2021 de 0,9 point. À l'inverse, la proportion de familles dont l'un des enfants est scolarisé dans le second degré passant d'une commune urbaine à une commune rurale est plus élevée (14,5 %) que la proportion de familles allant d'une commune rurale vers une commune urbaine (13,8 %).

Ces constatations dépendent fortement de la structure du territoire étudié. Ceci explique les fortes disparités entre l'académie de Lille et l'académie d'Amiens particulièrement sur les trajets entre des communes de même type. En effet, pour les élèves scolarisés et résidents de l'académie de Lille, les déménagements entre deux communes urbaines à la rentrée 2021 représentent 66,3 % des mobiles du premier degré et 65,2 % des mobiles du second degré quand, pour ceux de l'académie d'Amiens, les proportions sont de 30,9 % et 30,1 % (figure complémentaire 5b). Ces différences s'expliquent par le fait que 80 % des communes de l'académie de Lille sont urbaines alors que c'est le cas de seulement la moitié des communes de l'académie d'Amiens.

DÉFINITION D'UNE AIRE PARCOURS

Le zonage en **aires d'éducation Parcours** est un maillage construit sur la base des flux de l'ensemble des élèves du second degré entre la commune de résidence et la commune de scolarisation à la rentrée 2020. L'algorithme de construction des aires Parcours ne prend en compte que les déplacements des élèves de la voie scolaire des établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale des secteurs public et privé sous contrat.

MÉTHODOLOGIE

Cette étude s'inscrit dans une opération de publication coordonnée entre la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – service statistique du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports – qui propose un regard national sur la mesure et la description des mobilités résidentielles des élèves et de leurs familles, et les académies ou les régions académiques, qui développent des éclairages locaux sur le sujet.

Les données de cette étude sont issues de deux sources : les constats de rentrées du second degré, qui recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans le second degré à chaque rentrée scolaire d'une part et les fichiers Diapre (données individuelles anonymisées du premier degré), qui recensent chaque année les élèves scolarisés dans les secteurs public et privé sous contrat en janvier et juin, d'autre part. Afin de suivre les déménagements des familles des élèves entre chaque année scolaire, les différents millésimes de ces deux sources ont été appariés au niveau de chaque élève : l'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers de constat et sur profil avec une clé formée de la date et du lieu de naissance de l'élève ainsi que du code UAI de son établissement de l'année scolaire précédente pour les fichiers Diapre¹.

Est alors défini **comme mobile** un élève dont la commune de résidence diffère entre deux années scolaires successives. La mobilité infracommunale n'est donc pas analysée dans cette étude.

Les mobilités résidentielles depuis l'étranger ou vers un pays étranger sont également exclues du champ de l'étude, faute d'une précision suffisante sur les adresses étrangères dans les systèmes d'information. Enfin, le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricole ne figurent pas dans les sources utilisées.

L'étude nationale porte sur l'ensemble des élèves du champ, scolarisés en France alors que **notre étude porte sur un champ restreint aux élèves résidents et scolarisés dans les établissements de la région académique Hauts-de-France**. Cela conduit à écarter du champ les élèves résidant sur le territoire mais scolarisés en dehors de la région académique. Dans les Hauts-de-France, la proportion d'élèves résidant en région mais scolarisés ailleurs représente 0,3 % dans le premier degré et 0,9 % dans le second degré. L'étude est limitée par ailleurs aux élèves effectuant leur mobilité résidentielle vers une commune se situant dans les Hauts-de-France, que l'on peut qualifier comme étant la mobilité entrante.

Le taux de mobilité en 2021 est calculé en rapportant le nombre d'élèves mobiles résidents et scolarisés dans les Hauts-de-France en 2021 à l'ensemble des élèves scolarisés dans les établissements de la région académique.

2 L'utilisation de cette clé conduit à enlever du champ d'étude les élèves scolarisés à des niveaux inférieurs à la grande section. En effet, l'appariement exige pour chaque élève un suivi de l'établissement de l'année précédente sur deux années successives, ce qui n'est par définition pas observé pour les élèves scolarisés à ces niveaux, entrés depuis moins de deux ans dans le système éducatif. Dans le cadre ces appariements, 94,4 % des élèves du premier degré et 96,9 % des élèves du second degré, scolarisés à la rentrée 2021 et entrant dans le champ de l'étude ont été retrouvés dans les bases élèves de la rentrée 2020.